

LA GESTION DES SURPLUS DE FUMIERS À LA FERME...

par le recours aux ententes d'épandage, au traitement et aux services-conseils de regroupements reconnus

NOTA. – Pour tous vos projets agroenvironnementaux, il est fortement conseillé de vous enquêter sur les aides financières offertes et les conditions s'y rattachant auprès du **Centre de services agricoles du MAPAQ** le plus proche de chez vous.



LE PRINCIPE

Le plan agroenvironnemental de fertilisation permet d'évaluer l'ampleur du problème que posent les surplus de fumiers à la ferme. Différentes solutions s'offrent à vous pour y remédier : la réduction des rejets fertilisants par la maîtrise de l'alimentation des animaux, la location de parcelles supplémentaires ou le recours aux ententes d'épandage, l'«exportation» du fumier dans des fermes éloignées. Si ces solutions ne sont pas suffisantes, certaines technologies de traitement des fumiers peuvent être envisagées. Cependant, dans certaines zones structurellement excédentaires en fumier, il faudra transformer les sous-produits de traitement en un produit commercial «exportable» hors des terres agricoles de ces zones.

LES AVANTAGES

- ♦ Les ententes d'épandage permettent de valoriser les surplus de façon économique lorsque les superficies sont situées à proximité.
- ♦ Les volumes de fumiers à épandre sont réduits par l'utilisation des procédés de traitement et requièrent, de cette façon, moins d'énergie pour leur valorisation.
- ♦ Le recours à un traitement partiel comme la séparation solide/liquide donne plus de flexibilité à la gestion des fumiers. Il permet d'obtenir une fraction concentrée en éléments fertilisants et une fraction liquide moins riche.

LA PLANIFICATION

- ♦ Informez-vous auprès du ministère de l'Environnement et de votre municipalité avant d'entreprendre des travaux de construction afin d'obtenir les autorisations requises.
- ♦ Avant de louer des superficies d'épandage, procédez à des analyses de sol pour prévoir les doses d'épandage potentielles sur les parcelles.
- ♦ Vérifiez si les superficies en location sont faciles d'accès avec les équipements agricoles.

- ♦ Assurez-vous que le receveur de fumiers possède un plan agroenvironnemental de fertilisation.
- ♦ Élaborez les ententes d'épandage et les plans agroenvironnementaux de fertilisation, et faites signer les documents par les parties engagées.
- ♦ Utilisez à la ferme le lisier de faible concentration en phosphore (surnageant) et « exportez » le lisier riche en phosphore (fond de fosse) vers des superficies dont les sols sont pauvres en phosphore.
- ♦ Il conviendra de recourir au traitement à l'usine ou à la ferme quand les autres solutions envisagées ne pourront s'appliquer et lorsque les technologies seront opérationnelles.
- ♦ Le traitement des fumiers est intéressant pour les entreprises en surplus détenant peu ou pas de superficies d'épandage.

LA MISE EN PLACE

- ♦ Évaluez bien les volumes de fumiers en surplus et déterminez la solution qui convient le mieux à votre situation.
- ♦ Suivez les calendriers d'épandage du plan agroenvironnemental de fertilisation.
- ♦ Faites connaître votre calendrier d'épandage à votre receveur et les mesures que vous comptez prendre pour réduire les odeurs.

LE SUIVI

- ♦ Épandez les fumiers en respectant le plan agroenvironnemental de fertilisation.
- ♦ L'incorporation ou l'enfouissement des fumiers après l'épandage diminue les odeurs et favorise les bonnes relations avec le voisinage.
- ♦ Ensemencez aussitôt ces superficies pour bénéficier des valeurs fertilisantes des fumiers épandus.
- ♦ Vérifiez sur place si l'épandage effectué à forfait répond aux exigences agroenvironnementales.

Fiche agroenvironnementale

Tirée et adaptée de : *Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole*
deuxième édition revue et corrigée ISBN 2-550-43152-9

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec

